

Lettre de Mgr Stanisław Gądecki au pape François

Le 9 octobre 2023

Votre Sainteté,

Le jour de l'ouverture du Synode, j'ai reçu par courriel un document intitulé *Décisions de la voie synodale de l'Église catholique en Allemagne*. Le point de départ de l'analyse de la situation de l'Église catholique dans ce pays est la crise des abus sexuels dans l'Église allemande. Les auteurs semblent tellement embarrassés par la façon dont les évêques allemands ont réagi aux rapports d'abus sexuels commis par des membres du clergé qu'ils décident de provoquer une révolution morale et juridique dans l'Église universelle. Cependant, il semble qu'il ne s'agisse pas d'une révolution évangélique, mais plutôt d'une révolution inspirée par des idéologies gaucholibérales.

L'*Instrumentum Laboris* (B 3.4) pose la question du degré d'autorité doctrinale qui peut être attribué au discernement exercé par une seule conférence épiscopale et une assemblée continentale. La question est de savoir si elles peuvent être « conçues comme des entités dotées de compétences spécifiques, y compris d'une véritable autorité doctrinale ». Il semble qu'en cherchant une réponse, on ne puisse faire abstraction de ce qui s'est passé en relation avec le processus synodal annoncé par Votre Sainteté, et qui peut avoir un impact manifeste ou caché sur les sessions romaines du Synode.

Les trois thèmes principaux étaient le changement dans la politique de l'Église, le changement dans l'enseignement sur la moralité sexuelle et l'ordination des femmes au diaconat et au presbytérat. Le premier thème est une condition *sine qua non* pour les objectifs suivants. Le point de départ est le principe d'inculturation. L'Église doit se rapprocher le plus possible du monde qui, dans sa version libérale-démocratique, est un modèle d'humanisme. L'Église « valorise la démocratie », mais seulement si elle est fondée sur une conception correcte de la personne. Elle nous rappelle également qu'elle « se transforme facilement en totalitarisme ouvert ou déguisé » (CA 46). La question se pose de savoir où la démocratie fonctionne réellement sur la base d'une conception correcte de la personne humaine, c'est-à-dire, par exemple, en respectant le droit à la vie de tout être humain depuis le moment de la conception jusqu'à la mort naturelle. De plus, malgré toutes ses qualités, la démocratie libérale n'est certainement pas le seul bon système. Il suffit de rappeler la classification des systèmes politiques d'Aristote.

Le Chemin synodal demande que l'Église adopte comme système politique celui qui prévaut aujourd'hui en Occident, avec tous les principes d'une bureaucratie démocratique, à commencer par la tutelle des laïcs sur le clergé, la transparence des processus de décision, la participation des laïcs à l'attribution des postes ecclésiastiques ou à la titularisation des fonctions. Le pouvoir du pape et des évêques doit être limité et soumis au contrôle des laïcs organisés dans une structure hiérarchique parallèle.

Un deuxième thème est la bénédiction de divers types d'unions non sacramentelles, y compris les unions entre personnes du même sexe. On peut se demander pourquoi bénir des personnes vivant dans le péché. La réponse donnée est relativement simple : ces personnes se présentent elles-mêmes à la bénédiction et, en outre, selon les auteurs du document, elles ne vivent pas en état de péché mortel et ne sont pas privées de la grâce. Le péché, en revanche, est l'enseignement de l'Église, qui est non seulement perçu comme immiséricordieux et discriminatoire, mais qui, selon les auteurs, rend même l'Église responsable de la persécution et du suicide de personnes transgenres. En effet, l'Église ne doit pas juger négativement tout comportement humain entrepris au nom de l'amour. L'amour justifie tout et rend tout bon. Tout ce qui est l'expression de l'autodétermination est en principe bon et doit être reconnu comme tel par l'Église. La reconnaissance signifie ici l'octroi d'une bénédiction. Par la *benedictio* obtenue (et non par la conversion), les personnes veulent orienter leur vie vers Dieu, même si leurs actions restent contraires à la loi de Dieu.

Traditionnellement, dans l'enseignement de l'Église, les relations entre les personnes, y compris les relations sexuelles, font l'objet d'une évaluation morale. Saint Augustin s'étonnait que non seulement les saints et les personnes entièrement dévouées à Dieu soient guidés par l'amour dans leur vie, mais

aussi les pécheurs endurcis. Il suffit de penser aux voleurs qui rôdent sur les routes et qui préfèrent endurer les pires tortures plutôt que de révéler le nom de leurs compagnons. « Ils n'en seraient pas capables s'il n'y avait pas en eux une grande aptitude à l'amour » (*Facere tamen ista sine magno amore non poterunt*)<sup>1</sup>. Il y a cependant deux sortes d'amour : « L'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi et l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu. »<sup>2</sup> »

L'amour ne justifie donc pas tout et ne rend pas tout bon. Et selon l'approche catholique, nous traitons chaque être humain avec respect, mais pas chaque choix humain.

Les auteurs du document attendent de l'Église qu'elle reconnaisse les « unions libres », les unions civiles, les partenariats, les unions entre personnes du même sexe, etc. comme étant bonnes et menant à la sanctification, en plus du mariage sacramentel. L'acceptation sociale de ces unions – selon eux – doit trouver son expression dans la liturgie de l'Église. En écoutant cela, il est important de se rappeler que, conformément à la dynamique de ce processus observée dans le monde séculier, la légalisation des partenariats civils n'est que la première étape sur la voie du « mariage pour tous ». La *vacatio legis* proposée, c'est-à-dire le fait de prendre la décision aujourd'hui et de ne la mettre en œuvre « qu'en mars 2026 », a pour but d'affaiblir l'opposition des fidèles. Selon le Chemin synodal, l'ensemble de l'enseignement de l'Église sur le genre devrait être fondamentalement révisé, car il ne correspond pas à la conception que les personnes transgenres ont d'elles-mêmes. Il ne contient, selon eux, que des « insinuations » ecclésiastiques. La demande comprend également une réinterprétation de la Bible, y compris de Genèse 1,27.

Les auteurs du document font un certain nombre de propositions pratiques, allant de la non-inscription du sexe de l'enfant sur le certificat de baptême à la possibilité de changer le nom et le sexe sur le certificat de baptême, en passant par l'accès des personnes transgenres aux sacrements, y compris la prêtrise et la vie consacrée, l'obligation d'utiliser un langage non discriminatoire dans l'Église et la formation du clergé sur la manière d'exercer un ministère auprès des personnes transgenres. Tout cela au nom de ce que l'on appelle les sciences sociales de pointe. Toutefois, les résultats scientifiques cités par le Chemin synodal risquent d'être erronés, tout comme une théorie du racisme autrefois très populaire.

Si les conférences épiscopales ou les assemblées continentales étaient dotées d'une autorité doctrinale, les thèses susmentionnées seraient considérées comme catholiques et – peut-être – seraient imposées à d'autres conférences d'assemblées continentales, en dépit de leur caractère clairement non catholique.

En tant que Président de la Conférence épiscopale polonaise, avec une dévotion filiale et un respect pour la fonction apostolique du Successeur de Saint Pierre, et en même temps avec préoccupation et tristesse pour la décision du Chemin synodal allemand, je souhaite attirer l'attention du Saint-Père sur ces thèses absolument inacceptables et non catholiques du Chemin synodal, en espérant que le dépôt apostolique dont Votre Sainteté est le gardien et le dépositaire, restera intact.

La conscience de la force qui réside dans la vérité anime mon espoir envers le Synode en cours, afin qu'il ne soit pas manipulé de quelque manière que ce soit et utilisé pour autoriser des thèses allemandes qui contredisent ouvertement l'enseignement de l'Église catholique.

Je confie la vie et le ministère de Votre Sainteté à la Mère de l'Église, en assurant les prières des fidèles et des pasteurs de l'Église qui est en Pologne, et je demande la bénédiction apostolique.

Avec une dévotion filiale,

+ Stanisław Gądecki

Archevêque métropolitain de Poznań

Président de la Conférence épiscopale polonaise

---

<sup>1</sup> Saint Augustin, *Discorsi* (151-183) sul Nuovo Testamento, Citta' Nuova Editrice, Roma 1990, 169, 11, 14, p. 794.

<sup>2</sup> *Fecerunt itaque civitates duas amores duo, terrenam scilicet amor sui usque ad contemptum Dei, caelestem vero amor Dei usque ad contemptum sui. Denique illa in se ipsa, haec in Domino gloriatur* (Saint Augustin, *Cité de Dieu*, XIV, 28, Wydawnictwo Antyk, Kęty 1988, p. 546).